



education.gouv.fr

Entrez votre recherche ici

OK

LE SYSTÈME ÉDUCATIF ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE POLITIQUE ÉDUCATIVE

CONCOURS, EMPLOIS, CARRIÈRES **BULLETIN OFFICIEL**

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > > n°31 du 1er septembre 2011 > Enseignements primaire et secondaire

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

#### Actions en faveur de la langue française

NOR : MENE1121055C  
 circulaire n° 2011-125 du 29-8-2011  
 MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directions régionales de l'agriculture et de la forêt ; au directeur de l'académie de Paris ; aux services régionaux de la formation et du développement ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs de l'enseignement agricole ; aux directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux délégué(e)s académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chargés de mission académiques et coordinateurs départementaux « maîtrise de la langue » ; aux centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (Casnav) ; aux principales et principaux ; aux proviseures et proviseurs

Première compétence du socle commun de connaissances et de compétences, la maîtrise de la langue française est au cœur des missions de l'École de la République. Dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots » pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication, est organisé un concours national « Concours des dix mots » piloté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

#### 1 - L'opération « Dis-moi dix mots » (DGLFLF, ministère de la Culture et de la Communication)

##### A. Principes

- « Dis-moi dix mots » est une opération nationale pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France). Sur une période de septembre à juin, elle invite le public à célébrer notre langue, outil par excellence du lien social, de l'expression personnelle, de l'accès à la citoyenneté et à la culture.

- Chaque année, dix mots, dont la liste est arrêtée par la DGLFLF en relation avec ses partenaires francophones, ont vocation à libérer l'imaginaire de ceux qui s'en emparent pour qu'ils s'expriment sur tous les modes : dix mots à dire, à écrire, à représenter, dix mots pour jouer, chanter, célébrer, etc. Ils sont l'occasion de manifester combien la langue est riche d'innovation, de poésie, d'inventivité.

##### B. Thème de l'édition 2011-2012 : Dis-moi dix mots qui te racontent

En 2011-2012, à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, seront mis à l'honneur les dix mots suivants : « **âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports** ».

##### C. Ressources

Un site internet <http://www.dismoidixmots.culture.fr/> présentera des outils à télécharger ainsi que l'ensemble des manifestations organisées autour des dix mots. Il propose :

- le « **livret des dix mots** » qui illustre la thématique retenue et qui propose des définitions, des citations, des jeux ainsi que des textes écrits par des auteurs francophones ;
- l'**exposition ludique et pédagogique** autour des dix mots associant des textes et des illustrations ;
- des **fiches pédagogiques** accompagnées d'animations audiovisuelles et de chroniques audio sur les dix mots, réalisées par le Scéren-CNDP-CRDP, figurant sur l'espace en ligne « Voyage avec les mots » : <http://www.cndp.fr/voyageaveclemots>.

Ces fiches sont également téléchargeables sur le site <http://www.dismoidixmots.culture.fr>.

Les divers correspondants académiques concernés trouveront un relais actif auprès des directions

régionales des affaires culturelles (DRAC), à la DGLFLF pour obtenir le matériel de la campagne précitée ainsi que dans le réseau Scéren-CNDP-CRDP, partenaire de l'opération.

## 2 - Le « Concours des dix mots » (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative)

### A. Principes

- Dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots » précitée, le « **Concours des dix mots** » est une opération nationale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF). Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire y est étroitement associé, ainsi que le ministère des Affaires étrangères et européennes, par le truchement de l'Institut français.
- Pour son organisation, le concours reçoit l'appui du Scéren-CNDP-CRDP et de l'association des Lyriades de la langue française (association et centre de recherches, de ressources et d'activités sur la langue française à vocation éducative).
- Le « Concours des dix mots » est une **opération primée**. La remise des prix aux classes lauréates a lieu fin mai.
- L'objectif du « Concours des dix mots » est de mobiliser la créativité des classes candidates autour des capacités expressives propres au français en tant que langue de culture et pas seulement langue de service.
- Le « Concours des dix mots » prend chaque année pour thème la liste des dix mots arrêtée par la DGLFLF. Pour la session 2011-2012, ce seront donc : « **âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel** (adj.), **penchant, songe et transports** » choisis en référence aux *Confessions* et aux *Rêveries* de Jean-Jacques Rousseau.
- Le concours invite les classes candidates à s'emparer librement de ces dix termes afin de réaliser une production littéraire reposant sur un véritable travail linguistique, ou un travail linguistique incluant une réelle dimension artistique.

### B. Objectifs et modalités pédagogiques

- Le « Concours des dix mots » est l'occasion de mettre **la langue** en travail, en proposant aux classes candidates diverses activités susceptibles d'encourager la **créativité** verbale de chacun : activités orales (contes, chansons, mises en voix, etc.), activités écrites (articles, correspondances réelles ou fictives, essais, journaux, scénarios, pièces de théâtre, livrets d'opéra, poèmes, récits de réalité ou de fiction, etc.).
- L'éventail des possibilités est largement ouvert : écritures brèves ou longues ; références à différents domaines du savoir ou des arts (littérature, histoire, philosophie, peinture, musique, théâtre, cinéma, danse, etc.) ; recherches autour des mots (étymologie, évolution sémantique, famille linguistique, histoire de la langue, images, manipulations énonciatives et syntaxiques, gloses, associations de mots, etc.). L'objectif essentiel est que les élèves se saisissent du matériel verbal dans toutes ses dimensions afin de combiner un travail méthodique sur la langue et une véritable créativité intellectuelle ou artistique (cf. document Pistes pédagogiques).
- Le concours encourage la participation des élèves dans leur **diversité**, notamment quand ils utilisent la langue des signes française (LSF) ou le français langue de scolarisation (FLS).
- Toutes les passerelles **interdisciplinaires** sont les bienvenues, particulièrement celles qui auront pu être lancées à l'occasion du nouvel enseignement d'histoire des arts. Dans le même esprit, on pourra exploiter avantageusement l'ensemble des dispositifs transversaux, tels que les itinéraires de découvertes, les classes à Pac ou les travaux personnels encadrés, les projets d'utilité sociale et d'initiative et de communication pour l'enseignement agricole. Outre les ressources de l'établissement, on pourra avantageusement faire appel aux divers partenariats qu'il aura pu nouer (bibliothèques publiques, médiathèques, sites, musées, etc.) ainsi qu'à une carte de ressources du réseau Scéren-CNDP-CRDP.
- Chaque classe participante dispose d'un **blog** créé par curiosphere.tv, la webtv éducative de France télévisions (<http://www.curiosphere.tv/>). Ce blog permet de valoriser le projet tout au long de l'année scolaire en exposant démarches suivies par les élèves, activités de rédaction, de publication et de communication. Ainsi, il lui confère un rayonnement à l'intérieur de la communauté éducative comme auprès des parents et des différents partenaires.

### C. Modalités pratiques

#### Public et acteurs concernés

- Le « Concours des dix mots » est ouvert aux **classes de tous les collèges et lycées** (généraux, technologiques et professionnels), qu'ils relèvent du MEN ou du MAP, de l'Agence nationale pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF).
- À compter de la prochaine session, un prix est ouvert aux classes des établissements étrangers.
- Les travaux présentés doivent être collectifs.
- Les lauréats de la session de 2011 ne concourent pas pour la session de 2012.
- Pour les établissements de l'Éducation nationale, les professeurs de lettres sont à l'initiative des projets. Ils peuvent être secondés par des collègues d'autres disciplines, sous l'impulsion des IA-IPR de lettres, en lien avec les délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et culturelle (DAAC).
- Pour les établissements de l'enseignement agricole, les projets sont laissés à l'initiative des enseignants de lettres et d'éducation socioculturelle, dans le cadre des actions culturelles de l'établissement.

#### Règlement

- Le **règlement détaillé** sera publié sur le site Éduscol le 1er octobre ainsi que sur le site de l'opération « Dis-moi dix mots » (voir adresses ci-dessous).

#### Calendrier

**1er octobre 2011** : le **règlement détaillé** sera publié sur le site Éduscol ainsi que sur le site de l'opération « Dis-moi dix mots » (voir adresses ci-dessous).

**1er octobre 2011** : la **fiche d'inscription** sera téléchargeable sur le site Éduscol et devra être retournée **pour le 30 janvier 2012**, délai de rigueur.

**3 octobre 2011-31 mars 2012** : les productions seront élaborées en classe entière. Elles devront obligatoirement être accompagnées d'une **fiche de présentation pédagogique détaillée** (voir modèle

joint au règlement sur le site Éduscol).

**Avant le 30 mars 2012** : les réalisations seront adressées directement au jury national à l'adresse suivante : « Concours des dix mots », Scéren-CNDP-CRDP, Téléport 1@4, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex. Des informations peuvent être fournies à l'adresse électronique suivante : [concoursdesdixmots@cndp.fr](mailto:concoursdesdixmots@cndp.fr)

#### Jury

- Le **jury** est national. Présidé par l'IGEN, il est composé de représentants des trois ministères concernés ainsi que des représentants des partenaires institutionnels, et distingue les réalisations les plus emblématiques.
- Aucun classement académique indépendant de ce palmarès ne pourra être présenté au titre de l'opération nationale.
- La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis onze prix dotés par les éditions Le Robert et L'École des lettres.
- Les projets sélectionnés seront présentés sur les sites des partenaires du concours.

#### Présentation des productions

- Elles doivent être présentées, ou sur support papier (format maximum 65 X 50 cm, dit « format raisin », plusieurs feuillets possibles) ou sur support numérique (séquence de 5 minutes maximum). Un support numérique est attendu également pour les réalisations sur papier, de façon à permettre un affichage des travaux lauréats sur les sites de l'Éducation nationale et de ses partenaires.
- Les productions ne sont pas retournées aux établissements.

#### D. Sites-ressources

- Le site Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid55512/dis-moi-dix-mots.html>. On y trouvera notamment le règlement détaillé, la fiche d'inscription ainsi que des fiches pédagogiques.
- Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle : <http://www.education.arts.culture.fr/>. On y trouvera une carte des ressources du réseau Scéren-CNDP-CRDP.
- Le site de la délégation générale à la langue française et aux langues de France : <http://www.dglff.culture.gouv.fr>.
- Le site des dix mots : <http://www.dismoidixmots.culture.fr>. Ce site présentera des outils à télécharger ainsi que l'ensemble des manifestations organisées autour des dix mots.
- Le site du Scéren-CNDP <http://www.cndp.fr> et notamment les outils linguistiques publiés à l'occasion de l'opération annuelle « Dis-moi dix mots » sur l'espace numérique « Voyage avec les mots » : <http://www.cndp.fr/voyageaveclesmots>.
- Le site de la Fédération internationale des professeurs de français <http://www.fipf.org> qui offre la possibilité de correspondances et d'échanges avec des classes de français à l'étranger.
- Le site de la revue « Le français dans le monde » : <http://www.fdlm.org>.
- Le site de l'Organisation internationale de la francophonie : <http://20mars.francophonie.org>.
- Le site de L'École des lettres : <http://www.ecoledeslettres.fr>.
- Le site des Lyriades de la langue française : <http://www.leslyriades.fr/spip.php?rubrique129>.

Fait le 29 août 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

Pour le ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation,

Le délégué général à la langue française et aux langues de France,  
Xavier North

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,  
Jean-Louis Buër

#### C'EST PRATIQUE

Rechercher une école, un collège, un lycée, etc.  
[L'annuaire de l'éducation](#)

#### C'EST OFFICIEL

[Le Bulletin officiel](#)  
[Le calendrier scolaire](#)

#### S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER



Actu



Annuaire